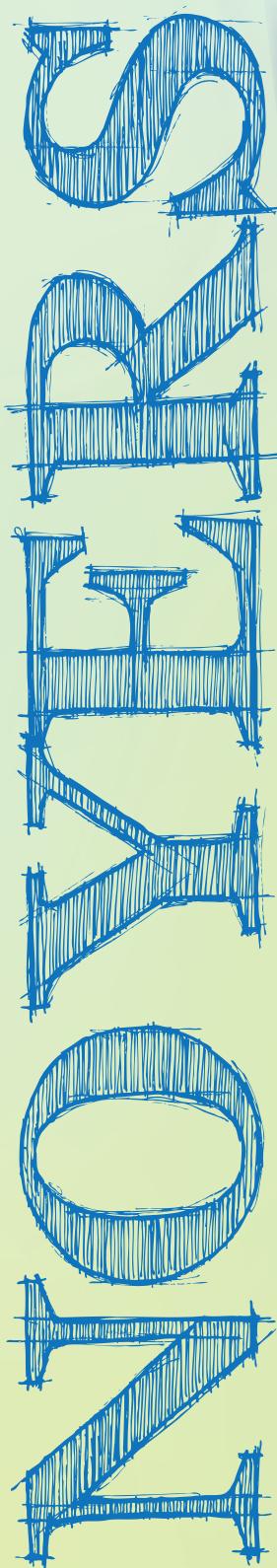


BULLETIN MUNICIPAL - N°31 - 2026



ÉLECTIONS MUNICIPALES

Conformément au décret fixant la date des prochaines élections municipales et communautaires, les citoyens seront appelés aux urnes les 15 et 22 mars 2026 pour élire leurs conseillers municipaux.

La loi du 21 mai 2025 étend le mode de scrutin de liste paritaire aux communes de moins de 1 000 habitants. Cette évolution est effective à partir des élections municipales de mars 2026. Elle répond à trois objectifs :

- harmoniser les modes de scrutin entre les communes de moins de 1 000 habitants et les autres ;
- renforcer la parité. Dans les communes de moins de 1 000 habitants, les conseils municipaux ne comptent que 37,6% de femmes ;
- répondre à la crise de l'engagement qui concerne particulièrement les communes rurales, en favorisant la cohésion des équipes municipales. Dans ces communes, le nombre de candidats aux élections municipales baisse et les démissions en cours de mandat augmentent.

Hier, un scrutin majoritaire plurinominal :

Jusqu'à présent, les conseillers municipaux des communes de moins de 1 000 habitants étaient élus au scrutin majoritaire, plurinominal, à deux tours. Les candidats se présentaient par candidatures isolées ou groupées. Dans ce dernier cas, le panachage était autorisé, c'est-à-dire la possibilité de rayer le nom de certains candidats et de les remplacer par d'autres. Ce système ne permettait pas d'imposer le respect de la parité.

Aujourd'hui, un scrutin de liste paritaire proportionnel : Aujourd'hui, le mode de scrutin est identique dans toutes les communes. Les listes doivent être paritaires et respecter une alternance femme/homme. Le passage à ce mode de scrutin implique le dépôt de listes complètes de candidats et la suppression du panachage.

Il n'est donc plus possible d'ajouter ou de supprimer des noms et de modifier l'ordre de présentation possible lors du vote.

Des dérogations pour tenir compte des spécificités des communes de moins de 1000 habitants :

Afin de faciliter la constitution des listes dans ces communes, la loi a prévu une exception pour les listes candidates. En principe, chaque liste candidate doit comporter au moins autant de candidats que de sièges à pourvoir et au plus 2 candidats supplémentaires.

Par exception, dans les communes de moins de 1 000 habitants, la liste peut comporter jusqu'à deux candidats de moins que l'effectif légal du conseil municipal.

Panneau Pocket

920 smartphones ou tablettes possèdent Noyers dans leurs favoris, dont 218 qui nous ont désignés en super-favoris (1er favori désigné après téléchargement de l'application). Environ 3800 lectures par mois ont été comptabilisées cette année 2025.

	Moins de 100 hab.	De 100 à 499 hab.	De 500 à 999 hab.
Effectif légal du conseil municipal	7	11	15
Nombre de candidats par liste paritaire	Au minimum 5 candidats et au maximum 9 candidats	Au minimum 9 candidats et au maximum 13 candidats	Au minimum 13 candidats et au maximum 17 candidats

Vote des électeurs : L'électeur votera pour une liste complète et non plus pour un candidat.

Tout bulletin de vote qui ne répondra pas aux conditions de l'article L 260 sera considéré comme nul de même s'il est établi au nom d'une liste dont la déclaration de candidature n'aura pas été régulièrement enregistrée.

Mode de scrutin : Il s'agira d'un scrutin de liste proportionnel avec prime majoritaire : la liste qui aura obtenu la majorité des suffrages exprimés (au premier tour) ou le plus de voix (au 2ème tour) se verra attribuer la moitié du nombre de sièges à pourvoir. Les sièges restants seront répartis à la proportionnelle à la plus forte moyenne. L'élection peut se dérouler en 2 tours.

Nombre de tours : Il n'y a qu'un seul tour de scrutin si une liste obtient la majorité absolue des suffrages exprimés. Dans ce cas il n'y a pas de second tour. Si aucune liste n'obtient la majorité des suffrages exprimés au 1er tour, un 2nd est organisé. Seules les listes ayant obtenu 10 % des suffrages exprimés au 1er tour peuvent se présenter au 2nd tour.

Important : Peu importe combien de personnes viennent voter, il n'y a plus besoin que les suffrages obtenus représentent au moins le quart des électeurs inscrits pour être élu au 1er tour.

Dans toutes les communes où il n'y a qu'une liste, elle sera élue au 1er tour. Si deux listes se présentent, une des 2 listes obtiendra la majorité absolue et il n'y aura pas de second tour (sauf cas très exceptionnel où les 2 listes recueilleraient le même nombre de suffrages).

SITE INTERNET COMMUNAL



Le site internet de la commune <https://www.noyers.fr> contient une rubrique « informations générales » qui informe sur les actualités générales, sociétales, loisirs, événements divers... 9350 accès au site ont été comptabilisés sur le dernier trimestre, soit une fréquentation moyenne de 116 vues par jour.



Permettez-moi tout d'abord de vous souhaiter à toutes et à tous une excellente année, riche en projets, en joies partagées et en moments de bonheur. Que 2026 vous apporte santé, sérénité et accomplissement dans vos vies personnelles et professionnelles.

L'année 2025 a vu se réaliser les travaux que l'équipe municipale avait envisagés : l'ajout d'un columbarium de 8 cases au nouveau cimetière, la réfection du Chemin de Pisserot et le remplacement de deux poteaux incendie. Ces différents travaux qui ont coûté à la commune 15.503,26 € HT ont fait l'objet de demandes de subvention au Département et également à la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais pour la réfection du Chemin de Pisserot. Le montant des subventions accordées (mais non encore versées) s'élève à 6.081 €.

Je remercie à la fois le Département et la Communauté de Communes.

Nous avons été contraints par ailleurs de réaliser des travaux de réparation et de mise en sécurité sur l'assainissement collectif.

Il est encore trop tôt pour évoquer les projets d'investissement pour l'année qui s'ouvre. Cela viendra en son temps car comme vous le savez, l'année 2026 sera une année démocratique importante pour notre pays et pour notre commune. Vous serez appelés à choisir vos représentants pour les six prochaines années. Souhaitons que ce moment citoyen se déroule dans le respect du débat démocratique et dans un esprit constructif.

GREGOIRE et Fils
CRÉATION - RÉNOVATION

Maconnerie - Couverture - Piscines
Combles - Carrelage - Isolation
La Masure - NOYERS - LORRIS
Tél : 02 38 94 80 66 - gregoire-fils@orange.fr

Claude Bourgeois
Qualité et Service depuis 1985

Travaux Agricoles et Publics-Elagage-Broyage-Assainissement

Claude Bourgeois
Directeur

Tél: 02 38 94 82 82
Mobile: 06 09 20 04 75
bourgosisclaudie@wanadoo.fr

eta-claude-bourgeois.com
Les rues 45260 NOYERS

Entreprise MULON
PLOMBERIE CHAUFFAGE

Julien Mulon
06 16 37 09 19
mulon.julien@orange.fr

128 Allée des Anémones - 45260 NOYERS

Le Mot du Maire

Je remercie les présidents et les bénévoles des associations nucériennes qui animent notre village mais je tiens à remercier plus particulièrement les membres de l'APN (Association pour le Patrimoine de Noyers). Monsieur Richard Marceaux a pris la présidence de cette association dès sa création en mars 2015 et a vite été rejoint par Mme Claudine Dreyer et Messieurs Jacques et Jean-Claude Baby. Les objectifs principaux étaient de restaurer le mobilier de l'église et d'assainir l'édifice. Grâce au travail des nombreux bénévoles, dont les noms figurent sur une plaque à l'intérieur de l'église, ces objectifs ont été atteints. L'association n'ayant plus de projets pouvant entrer dans ses compétences, celle-ci a été dissoute. Cette décision a été prise lors de la dernière assemblée générale extraordinaire à l'unanimité des adhérents présents.

Je remercie l'ensemble des élus municipaux qui, avec conviction et détermination, ont travaillé au quotidien durant les six dernières années pour le bien-être de tous. Leur investissement, souvent méconnu du grand public, mérite d'être salué. Ils consacrent de nombreuses heures à réfléchir, à décider et à agir pour l'intérêt général, en conciliant leurs responsabilités professionnelles et familiales avec leur mandat.

Mes remerciements s'adressent aussi aux services municipaux qui assurent, avec professionnalisme et efficacité, le fonctionnement quotidien de notre commune.

Marie-Annick MARCEAUX

HELICENTRE
Association loi 1901

187 rue du Haut 45260 NOYERS
Tél. 06 07 77 17 32
francisdavid.helico@orange.fr

ECOLE DE PILOTAGE
sur R22 et R44, Hélico ULM classe 6, 3 axes

**ROSERAIE
ET PÉPINIÈRES LORRIÇOISES**

au service de votre jardin
ROSIERS - CONIFÈRES - ARBRES
ARBUSTES - FRUITIERS
AMÉNAGEMENT de TERRAIN - GAZON

Devis gratuit - Facilités de règlement

Alain DAVID

Route de Montargis - 45260 LORRIS
Tél. 02 38 92 41 17 - Fax 02 38 94 86 51

Bourgeois Energie
La performance renouvelable

Cédric Bourgeois
Président
06.48.05.62.72
bourgosiscedric@wanadoo.fr

**Adresse**

9, rue de la Mairie
45260 NOYERS
02.38.92.40.72.
mairie@noyers45.fr
<https://www.noyers.fr>
Mme Claudette Poiron,
Mme Séverine Forest
M. Christophe Vani,
Mme Dominique Morlet

Agents techniques
Technicienne
de surface

Caractéristiques de la communeSuperficie : 18,06 km²

Altitude : 98 à 134 m

Nom des habitants (Gentilé) : Nucériens

Population : 755 habitants 42 habitants par km²**CCAS**

Dans le cadre de la gestion locale, la commune poursuit sa vigilance auprès des Nucériens isolés et/ou vulnérables.

- Vous êtes isolé,
- Vous faites partie des personnes sensibles,
- Vous connaissez une personne sensible ou isolée sur la commune :

Merci de vous signaler (ou de signaler cette personne) à la mairie.

Chiens divagants

Toute divagation est passible d'une amende, même sans accident. Aussi, la meilleure prévention reste encore de laisser son portail fermé et de s'assurer de la solidité de ses clôtures.

L'identification des animaux de compagnie est une obligation légale qui les protège. La déclaration d'un chien de 1^{ère} ou de 2^{ème} catégorie s'effectue OBLIGATOIREMENT en mairie.

**Informations pratiques****Horaires d'ouverture au public :**

Le secrétariat vous accueille (de préférence sur rendez-vous) :

le mardi de 16h00 à 19h00,

le mercredi et le jeudi de 10h00 à 11h30,

le vendredi de 16h00 à 18h00.

La mairie est fermée le mercredi après-midi.

Madame le Maire reçoit tous les jours,
sur rendez-vous uniquement.Si vous souhaitez rencontrer un adjoint au Maire,
merci de contacter le secrétariat de la mairie.**À 16 ans, pensez au
recensement citoyen !**

Tous les citoyens français âgés de 16 à 25 ans doivent obligatoirement effectuer

leur recensement citoyen. Il doit être fait dans les 3 mois qui suivent le 16^e anniversaire et permet d'obtenir une attestation de recensement, d'être convoqué à la Journée défense et citoyenneté (JDC) et d'être inscrit automatiquement à 18 ans sur les listes électorales. L'attestation de recensement permet de s'inscrire à un examen (brevet d'études professionnelles, baccalauréat, etc.) ou un concours administratif en France avant l'âge de 18 ans.

Renseignements : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A17385>

**Gendarmerie**

Adresse mail pour l'ensemble des unités :

cob.bellegarde@gendarmerie.interieur.gouv.fr

site dépôt de plainte en ligne : <https://www.masecurite.interieur.gouv.fr/fr/demarches-en-ligne/plainte-en-ligne>**Tarifs de location 2026 ***
Salle polyvalente Florimond RAFFARD
et Salle Annexe

Tarifs 2026	SEMAINE (à la journée)			WEEK-END		
	Grande salle sans office	Grande salle avec office	Salle annexe	Grande salle sans office	Grande salle avec office	Salle annexe
Résidents de Noyers Chauffage (1 ^{er} et 4 ^{ème} trimestre) *	105 € / 45 €	145 € / 45 €	57 € / 45 €	220 € / 70 €	300 € / 70 €	120 € / 60 €
Résidents hors commune Chauffage (1 ^{er} et 4 ^{ème} trimestre) *	197 € / 45 €	250 € / 45 €	145 € / 45 €	410 € / 70 €	510 € / 70 €	240 € / 60 €
Caution	1000 €		300 €		1000 €	300 €

* Les tarifs liés au forfait chauffage - 1er et 4^{ème} trimestres - seront révisables en cours d'année selon l'évolution du coût de l'électricité.

Adresses et Numéros Utiles

CENTRE DE SECOURS (Lorris)	02 38 92 44 45
CENTRE ANTIPOISONS (Angers)	02 41 48 21 21
SOS MAINS 24h/24, 7j/7 (Orléans)	02 38 79 60 95
GENDARMERIE	02 38 94 07 25
POLICE NATIONALE	02 38 24 30 00



CHRO (Hôpitaux Orléans)	02 38 51 44 44
SOS MÉDECINS	02 38 54 44 44
URGENCES PÉDIATRIQUES	02 38 74 47 08
CANICULE INFO SERVICE	0 800 06 66 66
Secrétariat soins non-programmés	02 18 12 14 47

Appel d'urgence Européen	112	Si vous êtes victime ou témoin d'un accident dans un pays de l'Union Européenne.
Service d'aide médicale d'urgence (SAMU)	15	Obtention de l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, et pour être dirigé vers un organisme de soins.
Police secours / Gendarmerie	17	Pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police
Sapeurs Pompiers	18	Pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide.
N° d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes	114	Si vous êtes victime ou témoin d'une situation d'urgence
Face au cyberharcèlement	3018	Numéro d'écoute destiné aux jeunes victimes et/ou aux témoins de cyberharcèlement et de violences numériques.
A l'écoute des élèves harcelés à l'école	3020	Pour écouter les élèves, les orienter et si besoin signaler une situation au référent-harcèlement du Département.
Allô enfance maltraitée - Ce n° est ouvert 24h/24,7j/7	119	Pour les enfants, adolescents et jeunes majeurs victimes de violences psychologiques, physiques, sexuelles ou en situation de danger
Samu Social/ enfants disparus	115	Accueil des personnes sans abri
Femmes victimes de violences	3919	Numéro national de référence pour l'écoute et l'orientation des femmes victimes de violences
Maltraitance envers les personnes âgées et de handicap	3977	Numéro d'écoute et d'accompagnement mis en place par les pouvoirs publics pour avertir d'une maltraitance

CABINETS INFIRMIERES

Charlotte BILLAUT, Caroline VERDUGO, Virginie LEROUX	02 38 94 88 79	Maison de santé
Corinne FORGET, Laura DELOUCHE	02 38 96 31 62	52 Grande Rue
Agnès PISSEAU, Céline FLOT, Julie GUILTELLE DUROLIN	02 38 92 46 11	12 place du Martroi
Cindy ROUGET, Aurélie SALGUEIRO	06 35 56 26 30	9 ter rue du 14 août
Pauline PASTUREL (Infirmière en Pratique Avancée)	07 89 65 16 46	Maison de santé

CABINETS MASSEURS KINÉSITHÉRAPEUTES

M. Mme DEJONGUE, Sophie LARTIGOT	02 38 92 46 65	41 route de la Forêt
Morgan PRESLES	06 45 69 76 52	1 Faubourg d'Orléans
Céline CANIOU	06 51 62 56 36	1 Faubourg d'Orléans

DENTISTES

Daniela FERREIRA ROSAO	02 38 92 35 70	23 place du Martroi
Paulo CASTRO	02 38 94 83 19	23 place du Martroi
Rui MARQUES SILVA	02 38 92 35 70	23 place du Martroi
Gardes dimanches et jours fériés : 02 38 81 01 09 - ou le 15 si urgence 118 418 ou 118 808 ou 0 891 150 569		

MEDECINS

Secrétariat	02 38 92 40 10	Maison de santé
Dr Ismail Cherif ASCOFARE	02 38 93 24 14	Maison de santé

PHARMACIE / MATÉRIEL MÉDICAL

Pharmacie Lorris - Jérôme THOMAS 02 38 92 40 09	02 38 87 31 78	11 place du Martroi
--	----------------	---------------------

GYNÉCOLOGUE - OBSTÉTRICIEN

Hassan ACHOUHAN	06 59 51 64 29	Maison de santé
-----------------	----------------	-----------------

PÉDICURES - PODOLOGUES

Thibault OVAGUIMIAN	02 38 92 38 63 06 77 60 23 60	10 place du Martroi
Alexandre STEIN, Camille COSSON	02 38 93 34 70	Maison de santé

OSTÉOPATHES

Xavier LEMANE	06 51 42 58 17	12 place du Martroi
Virginie TOISON	06 95 27 69 38	1 Faubourg d'Orléans

SAGE-FEMME

Consultations nourrissons	02 38 87 65 65	service PMI Montargis
---------------------------	----------------	-----------------------

ORL - CHIRURGIE CERVICO-FACIALE

Haythem ABOU SAADA	09 53 86 12 11	Maison de santé
--------------------	----------------	-----------------

ORTHOPHONISTE

Morgane NAUDON	07 49 39 46 16	Maison de santé
----------------	----------------	-----------------

SOPHROLOGUE

Sarah BADER	07 68 38 24 86	
-------------	----------------	--

MAGNÉTISEUR - HYPNOTHÉRAPEUTE

Dominique THEUX	06 64 76 84 48	19 rue du Grand Tour
-----------------	----------------	----------------------

AIDE À DOMICILE

ADAPA	02 38 94 83 49	7 route de la Forêt
-------	----------------	---------------------

Solidarité Emploi Gâtinais (SEG) 45	02 38 94 84 57	7 route de la Forêt
-------------------------------------	----------------	---------------------

VÉTÉRINAIRES

Clinique vétérinaire Saint-Michel (SELARL)	02 38 92 40 06	1 rue du chemin vert
--	----------------	----------------------

SERVICES ANIMAUX

Chat'Pédale	06 61 05 54 57	27 Grande rue
-------------	----------------	---------------

Association Gestion Refuge Animaux SPA	02 38 32 98 11	Rte de la gare (Chilleurs)
--	----------------	----------------------------

SERVICES ADMINISTRATIFS

Juge des conciliations/ Greffe du service civil	02 38 85 24 42	84 rue du Général Leclerc (Montargis)
---	----------------	---------------------------------------

Conciliateur de justice Michel RAVOYARD sur RV	02 38 92 40 22	Mairie de Lorris michel.ravoyard@conciliateurdejustice.fr
--	----------------	--

Centre des finances Publiques	02 38 28 19 00	33 rue des Déportés et internés (Montargis)
-------------------------------	----------------	---

France Services Nelly PERRET	02 38 92 17 39	
------------------------------	----------------	--

SERVICES TECHNIQUES

Cars REMI	08 00 00 45 00	Centre Val de Loire
-----------	----------------	---------------------

EDF dépannage ERDF	09 72 67 50 45	
--------------------	----------------	--

ENGIE dépannage	08 00 47 33 33	
-----------------	----------------	--

ENEDIS	09 72 67 50 45	dépannages/anomalies
--------	----------------	----------------------

GAZ GRDF dépannage	08 00 47 33 33	
--------------------	----------------	--

GRT GAZ accident sur canalisation transport gaz haute pression	08 00 92 29 81	sans fuite apparente
--	----------------	----------------------

appel du 18 puis	08 00 02 29 81	avec fuite apparente
------------------	----------------	----------------------

La Poste	3631	Route de la Forêt
----------	------	-------------------

SICTOM	02 38 59 50 25	Châteauneuf sur Loire
--------	----------------	-----------------------

Syndicat Intercommunal Eau Potable Oussoy	06 03 32 60 21	Dépannage
---	----------------	-----------

smaep-oussoyengatinais@orange.fr	02 38 94 13 18	Secrétariat
----------------------------------	----------------	-------------

VEOLIA Eau - www.eau.veolia.fr	09 69 32 35 29	7 Route de la Forêt
--------------------------------	----------------	---------------------



ADAPA

Organisation de l'aide à domicile aux personnes.

L'association a pour but principal, dans la mesure de ses possibilités et des ressources dont elle dispose, d'organiser l'aide à domicile aux personnes âgées, aux personnes en situation de handicap ou les personnes touchées par la maladie, et qui résident dans le pays de Lorris.

7, route de la Forêt - 45260 LORRIS.

Tél : 02 38 94 83 49

Email : adapa.lorris@wanadoo.fr



Allô, docteur ?

Vous n'avez pas de médecin traitant ou celui-ci n'est pas disponible ? Vous avez un problème médical qui ne relève pas d'une urgence vitale mais nécessite d'obtenir un rendez-vous avec un généraliste ? Vous pouvez obtenir un rendez-vous en 24h en appelant le 116 117. Email : adapa.lorris@wanadoo.fr



Pharmacie Lorris

Envoyer des ordonnances par mail
 avec retrait en pharmacie :
pharmalorris@gmail.com

Site internet : www.lebonremede.fr



SARAH BADER SOPHROLOGUE

ÉQUILIBRE, BIEN ÊTRE, HARMONIE, DÉVELOPPEMENT PERSONNEL

07 68 38 24 86

45260 Lorris

www.sarah-bader-sophrologue.fr
sarah.bader.sophrologue@gmail.com

Mr. Bricolage

Bienvenue chez vous

Ouvert de 9h à 12h, de 14h à 19h du lundi au samedi, de 9h à 12h le dimanche et 24h/24 sur mr-bricolage.fr

Route de Montargis - 45260 Lorris
 02 38 92 40 41

Ouvert de 9h à 12h et de 14h à 19h du lundi au samedi et le dimanche de 9h à 12h



FOX WEB INFO

Consultant informatique
 Particuliers et Entreprises
 Création de site internet sur mesure
 Diffusion en direct

info@foxwebinfo.fr foxwebinfo.fr
 07.68.73.48.54 45260 Lorris

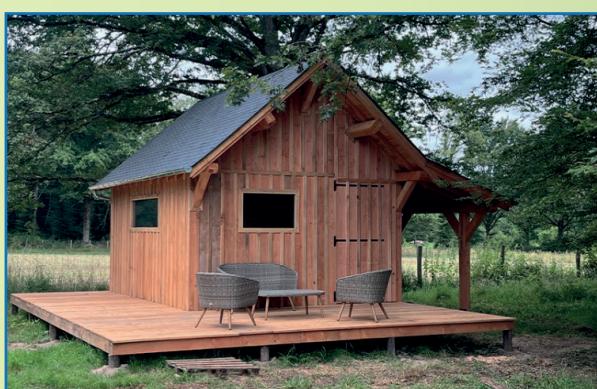


PARTICULIERS
 Dépannage / Assistance
 Formation / Installation
 Ventes de matériels informatiques

PROFESSIONNELS
 Infrastructure / Sauvegardes
 Outils collaboratifs / Mise en réseau
 Maintenance / Solutions d'impression
 Ventes de matériels informatiques
 Etude / Conseil

WEB DESIGN
 Création sur mesure / Hébergement
 Référencement

DIFFUSION EN DIRECT
 Conférences / Convention
 Communications internets
 Réunions publiques



Milan
Couverture

CHARPENTE - ZINGUERIE - COUVERTURE - FENÊTRES DE TOIT

06 73 39 89 32
 5, chemin de Monplaisir
 45260 NOYERS
cedricmilancouverture@orange.fr

RÈGLES SANITAIRES

Rappel des règles à respecter par tous les détenteurs d'ovins et de caprins :

Dans un souci de bien vivre à Noyers, nous tenons à rappeler certaines obligations que doivent respecter les détenteurs d'ovins et de caprins et qui sont les suivantes :

1. Déclaration de cheptel et identification des animaux :

Conformément à l'arrêté ministériel du 19 décembre 2005 relatif à l'identification des animaux des espèces ovine et caprine, les détenteurs d'animaux sont tenus de se déclarer auprès de l'Établissement départemental de l'élevage (EDE). À 6 mois au plus tard ou avant la sortie de l'exploitation de naissance, les ovins et caprins doivent être identifiés par 2 boucles agréées par le ministère de l'Agriculture et comportant onze chiffres (code pays, indicatif de marquage et n° d'ordre)

Pour Noyers, vous devez contacter l'Établissement ALYSE (3 rue Jules Rimet 89400 Migennes, Tél : 03 86 92 36 40) afin de faire enregistrer votre cheptel dans la base de données nationale.

La détention d'un animal non identifié est susceptible d'être pénalisée par une contravention de 3ème classe.

2. Respect du bien-être animal :

Selon l'arrêté du 25 octobre 1982 relatif à l'élevage, la garde et la détention des animaux, vous devez garantir à vos animaux :

- que les parcs et enclos où ils sont détenus sont conçus de manière à éviter toute évasion, blessure ou accident avec un espace suffisant et un abri contre les intempéries en toutes circonstances.

- la mise à disposition d'une nourriture suffisante pour les maintenir en bon état de santé et une réserve d'eau fraîche fréquemment renouvelée et protégée du gel en hiver dans un récipient maintenu propre.

Le défaut de bonnes conditions de détention est susceptible d'être pénalisé par une contravention de 4ème classe.

3. Suivi sanitaire de vos animaux :

D'autre part, si vous êtes en possession de plusieurs animaux de rente, vous êtes soumis à la réglementation sanitaire en matière d'élevage de caprins, d'ovins et vous devez effectuer certaines démarches auprès de la Direction Départementale de la Protection des Populations du Loiret (DDPP) dès la réception du courrier que l'EDE vous adressera après réception de votre déclaration.

4. Équarrissage :

Nous vous rappelons qu'en cas de décès d'un animal, celui-ci doit rapidement être remis au service d'équarrissage et au plus tard dans les quarante-huit heures (article L226-6 du code rural et de la pêche maritime).

L'entreprise en charge de l'équarrissage sur notre département est la société **ATEMAX**. Vous pouvez les contacter au **08 25 77 12 81** en cas de besoin. En l'absence de prise en charge rapide de la carcasse, vous vous exposez à une amende de 3 750 € selon l'article L228-5 du code rural et de la pêche maritime.

Rappel des règles à respecter par tous les détenteurs de volailles :

Régulièrement des épisodes de grippe aviaire traversent notre pays et affectent nos élevages ainsi que notre économie. À chaque fois que cela s'avère nécessaire la

commune de Noyers lance une alerte sur Panneau Pocket et rappelle les mesures de biosécurité suivantes qui sont à appliquer dans les basses-cours par les détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation personnelle, non commerciale :

- Exercer une **surveillance quotidienne** de vos oiseaux.
- Aucune volaille (palmipèdes et gallinacés) de la basse-cour ne doit entrer en contact direct ou avoir accès à des volailles d'un élevage professionnel.
- Limiter l'accès de la basse-cour (l'endroit où vous détenez vos oiseaux) aux personnes indispensables à son entretien.
- **Protéger** votre stock d'aliments des oiseaux sauvages ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles.
- **Protéger et entreposer** la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination, sans contact possible avec des cadavres.
- Ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée...pour le nettoyage de votre élevage.

- Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse-cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible.
- Réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour la basse-cour.

Recommandations pour l'éleveur :

- Portez des bottes, une blouse dédiée et éventuellement des gants pour soigner vos oiseaux.
- Lorsque vous quittez votre basse-cour, laissez vos équipements (bottes, blouse, gants...) dédiés à l'entrée de cette dernière.
- Dans tous les cas, lavez régulièrement vos bottes, blouses et gants à l'eau chaude et au détergent ou désinfectez-les. Aucune souillure ne doit persister. Lavez aussi régulièrement le matériel d'élevage (fourches, mangeoires....).
- Lavez soigneusement vos mains à l'eau chaude et au savon après avoir été en contact avec des oiseaux.
- Ne vous rendez pas dans d'autres élevages sans précautions particulières.

Si une mortalité anormale est constatée : conserver les cadavres en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la Direction Départementale en charge de la Protection des Populations.



Atelier Hair Design

Prenez vos rdv via PLANITY

02.38.87.44.90

LE COMICE 2026



Le Comice Agricole 2026 se tiendra le week-end du 29-30 août 2026.

La commune de Noyers y sera représentée. Nous avons quelques mois pour fabriquer notre char et un appel est fait aux bénévoles qui pourraient participer à sa construction et à sa décoration. Si vous disposez d'un peu

de temps, vous pouvez laisser vos coordonnées téléphoniques auprès du secrétariat au 02 38 92 40 72 ou adresser un mail à l'adresse suivante : mairie@noyers45.fr.

Un membre de l'équipe chargée de la réalisation du char de Noyers vous appellera.

Différents concours ouverts à toutes les personnes du canton vont se dérouler durant les prochains mois.

- En juin : exploitations agricoles,

- En juillet : jardins fleuris, potagers, vignes, vergers. Le jury entrera dans les propriétés.

- Le samedi du comice :

- Bétail,
- Labour à plat,
- Labour avec matériel ancien,
- Maisons décorées (uniquement la ville de Lorris),
- Vitrines décorées (uniquement la ville de Lorris),
- Épouvantails ouverts aux écoles, centre aéré, établissements publics ou privés, commerçants et particuliers.

- Le samedi soir : Élection de la Reine du Comice.

Les formulaires d'inscription à ces différents concours sont à votre disposition en mairie aux heures habituelles d'ouverture.

Si vous connaissez dans votre entourage une jeune fille âgée entre 16 et 22 ans (dans l'année) qui pourrait participer à ce concours et dont les parents ou les grands-parents ont exercé une profession agricole ou para-agricole, n'hésitez pas à vous mettre en relation avec la mairie.

INFORMATIONS DIVERSES



NOUVEAU SERVICE DEPUIS LE 30 JUIN 2025

Le SICTOM propose plusieurs solutions pour vous accompagner dans le tri de vos emballages et papiers.

Le **BAC JAUNE** : les usagers dotés d'un bac d'ordures ménagères peuvent

obtenir un bac jaune leur permettant de trier directement leurs emballages et papiers. Ce bac est à présenter à la collecte en porte-à-porte toutes les deux semaines, en alternance avec le bac d'ordures ménagères.

Les **POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES** : les usagers dotés d'un badge pour les ordures ménagères peuvent déposer leurs emballages et papiers dans les abri-bacs. Ces points d'apports volontaires sont collectés régulièrement par le prestataire du SICTOM.

Astuces : les emballages et papiers doivent être déposés en vrac,

vidés et non imbriqués ; **Ils ne doivent pas être déposés dans des sacs.**

Pour 2026 le forfait inclut :

- 17 levées bac ordures ménagères
- 26 levées bac jaune

Le bac jaune est déjà inclus dans la redevance !

N'hésitez pas à télécharger le calendrier de collecte de votre commune depuis le site internet du SICTOM <https://sictom-chateauneuf.fr>

Vous n'avez pas encore de bac jaune ? Demandez-le directement par mail à sictom@sictom-chateauneuf.fr.

ENVIE DE PASSER AU PRELEVEMENT EN SIX FOIS ?

Téléchargez le formulaire sur le site internet du SICTOM <https://sictom-chateauneuf.fr/> depuis la rubrique «Payer ma redevance» et renvoyez le formulaire signé par mail à sictom@sictom-chateauneuf.fr ou par courrier à l'adresse suivante : SICTOM - ZI St-Barthélémy - BP97 45110 Châteauneuf-sur-Loire.

COIFFURE MIXTE
Czernenkij Aurélie
Barbier

Du Mardi au Vendredi
9h00 - 18h30

02 38 94 71 82

HARMONY
6 Rue des Marchés
45260 LORRIS

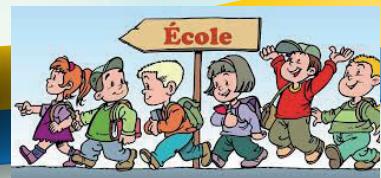
CARTE DE FIDELITE

CAUDRON HÉDY
8 place Martroi - LORRIS
02 38 92 42 01

Boucherie - Charcuterie - Traiteur
Épicerie fine - Vins - Fromages
Livraison gratuite*

MON BOUCHER

OUVERT DE 8h A 12h30 ET 15h A
19h30. FERME LE LUNDI ET
DIMANCHE APM



ÉCOLES ET VIE PÉRISCOLAIRE (scolaire@lorris.fr)

L'école maternelle Marc O'NEILL

Rue Antoine de Saint-Exupéry, 45260 Lorris.
La direction est assurée par Mme Isabelle PROVOST.
Tél : **02.38.94.28.63**
Courriel : ecm-lorris@ac-orleans-tours.fr

L'école élémentaire Marc O'NEILL :

Zone de la Noue – BP 12, 45260 Lorris
La direction est assurée par Mme Camille CROISSANT.
Tél : **02.38.92.40.89**
Courriel : ec-lorris@ac-orleans-tours.fr

Le Collège Guillaume de LORRIS :

38 rue Saint Lazare, 45260 Lorris.
La direction est assurée par M. Jonathan PEU-DUVALLON.
Tél : **02.38.92.41.69**
Courriel : ce.04500341@ac-orleans-tours.fr

Le restaurant scolaire :

Rue Antoine de Saint-Exupéry, 45260 Lorris.
Tél. **02.38.94.84.77**

Garderies périscolaires :

(écoles maternelle et primaire)
rue Antoine de Saint-Exupéry, 45260 Lorris.
Tél. **02.38.94.28.66** et **06.89.77.12.65**
Courriel : garderie@lorris.fr
Responsable : Mme Bourassin

Crèche et Halte Garderie :

1 rue de l'Abzoue, 45260 Lorris
Tél. **02.38.93.54**
Directrice : Mme Corinne PASDELOUP
Courriel : lespetitescanailles0703@orange.fr

CONSEIL DES ÉCOLES :

Madame le Maire ainsi que deux conseillères, assistent aux conseils des écoles primaires (un par trimestre) ainsi qu'à la commission scolaire.

Les menus de la cantine primaire sont consultables à l'adresse internet suivante :
<https://www.lorris.fr/les-services-municipaux/services-scolaires-de-lorris/restaurant-scolaire/>



COLLÈGE



ÉCOLE MATERNELLE



ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE



RESTAURANT SCOLAIRE



CRÈCHE



GARDERIE

SAS BOSSARD BOIS

Piquets d'acacia et de châtaignier
Grillages, clôtures électriques
Bois de chauffage

Tél. : 02 38 94 82 28
contact@piquebois.fr

www.pique-bois-bossard.com

P.A. du Pays de Lorris - 471 rue du Séquoia - 45260 LORRIS

Participation financière de la commune aux frais de scolarité :

87 enfants étaient scolarisés en primaire : 76 à Lorris, 9 au Siris de Chailly-Presnoy-Thimory, 2 au Siris de Coudroy-Châtenoy-Vieilles Maisons. Les frais de scolarité à la charge de la collectivité de Noyers pour l'année scolaire 2024/2025 atteignent 230.000 euros. Il est toutefois à noter que ces frais de scolarité tiennent compte du coût des travaux ci-dessous effectués à l'école primaire de Lorris qui seront répartis sur deux exercices comptables :

- Réfection de toiture,
- Transformation en self de la cantine,
- Construction d'un préau et d'un bloc sanitaire extérieur.

L'ASSAINISSEMENT À NOYERS

Dans les années 90, chaque habitation nucérienne était équipée d'une installation d'assainissement individuelle. La loi sur l'eau de 1992 prévoyait que chaque commune élabore un schéma d'assainissement définissant les zones à raccorder à un réseau collectif et celles relevant de l'assainissement non collectif. C'est ainsi que sera lancée l'étude d'un schéma directeur d'assainissement en 1994. Il sera approuvé en novembre 2000. Les zones suivantes avaient été retenues : le Bourg et les Mouillères, la Borde, les Rois – la Montagne (route de Montargis) et la Vieille Route de Noyers (partie proche de Lorris). Un plan est d'ailleurs visible dans le 1er bulletin municipal de 1996.

Le projet consistera à construire une station d'épuration au centre Bourg, puis une autre à la Borde ainsi qu'à raccorder les zones de la Route de Montargis et de la Vieille Route de Noyers à la station de Lorris qui sera, quant à elle, réalisée vers les années 2000. En réalité, la zone de la Vieille Route de Noyers ne sera jamais construite. Une première station de type filtre à sable a été installée au bourg et mise en service en 1997. Malheureusement, dès 2001 de nombreux dysfonctionnements sont apparus. Il s'ensuivra un long procès et la construction d'une nouvelle station de type biodisques qui sera, elle, mise en service en 2009. Concernant La Borde, la station de type « boues activées » commencera à fonctionner en 2002. La construction des réseaux de collecte de la Borde seront réalisés en 6 tranches entre 2002 et 2013.

Ainsi, c'est à ce jour, près de 60% des Nucériens qui bénéficient de l'assainissement collectif, le reste de la population est en assainissement individuel, géré par le SPANC, compétence de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais.

La situation de Noyers est très particulière :

2 stations d'épuration (La Borde et le bourg)

- les effluents de la Route de Montargis sont recueillis par la station d'épuration de Lorris,
- les effluents des Juteaux (lieu-dit de la commune de la Cour Marigny) sont traités à la station de La Borde.

Par ailleurs, la station de la Borde a été installée en partie haute du lotissement et cela a nécessité l'installation de 7 postes de relevage comprenant chacun 2 pompes. Le réseau totalise plus de 2200 ml (mètres linéaires) de canalisations de refoulement. Globalement, sur les trois zones, c'est environ 9300 mètres linéaires de canalisations qui ont été installés pour les collectes, les refoulements et les rejets.

Les deux stations et leur réseau sont gérés en régie par la commune depuis l'origine. Pour cela, un système d'autosurveillance a été mis en place. Il s'est intensifié au fur et à mesure des évolutions des contraintes administratives et normatives. Depuis l'origine, c'est l'agent technique communal qui surveille et entretient quotidiennement les stations et les réseaux. Depuis 2008, les services techniques départementaux effectuent des contrôles annuels de pollution. Les rapports sont ensuite envoyés à la Préfecture. En 2016, il a été décidé de faire appel à une société privée pour assurer la maintenance des stations et des réseaux (hormis ceux de la Route de Montargis) en complément des travaux effectués par l'agent technique municipal.

Réglementairement en 2023, après 20 ans de fonctionnement

la Préfecture nous a demandé de faire réaliser une étude avant de renouveler son autorisation de poursuivre l'exploitation de la station de La Borde. Cette étude a été confiée au Cabinet Merlin et a coûté à la collectivité 6.920 € HT.

Les boues issues de la station du Bourg sont évacuées chaque année et stockées dans le silo de la station de La Borde. Depuis 2006, ces boues font l'objet d'un suivi agronomique par un organisme agréé et sont épandues selon un plan d'épandage établi par le même organisme. Pendant les années 2020-2022 les boues n'ont pu être épandues du fait de la crise liée au Covid 19. Elles ont dû être hygiénisées, ce qui a encore entraîné des frais d'exploitation supplémentaires.

En 2015, une nouvelle loi, dite loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) a profondément modifié l'organisation des communes. En effet cette loi a prévu un transfert obligatoire de compétences des communes vers les Communautés de Communes initialement prévu pour début 2020, puis reporté à début 2026 par la loi d'août 2018. C'est pourquoi des études patrimoniales ont été lancées dès la fin 2021 par la 3CFG afin de réaliser l'état des lieux des installations des 38 communes concernées. Parallèlement, à partir du début 2024, les premières phases du transfert opérationnel de compétences se sont mises en place. Mais juste avant la dernière phase de cette opération une nouvelle loi est tombée en avril 2025 visant à assouplir la gestion des compétences et ouvrant aux communes la possibilité de ne pas opérer ce transfert. A ce jour, rien n'est définitivement décidé sur ce sujet.

Dans ce contexte mouvementé, une autre loi est venue apporter des modifications importantes. Il s'agit de la loi de finances de 2024 qui consiste en une réforme des redevances des agences de l'eau visant quatre objectifs principaux :

- Le financement du « Plan eau ».
- La valorisation des performances en gestion de l'assainissement et des réseaux d'eau potable.
- Le rééquilibrage des contributions entre usagers industriels et domestiques.
- Le renforcement des principes « pollueur/payeur » et « préleur/payeur ».

Cette réforme a été appliquée dès le 1er janvier 2025 et entraînera des répercussions sur les factures de 2026. En clair, si les communes ne peuvent justifier de leurs bonnes connaissances de leurs installations et d'une mise en place sérieuse de l'autosurveillance, alors les taxes resteront au maximum et ne pourront bénéficier de bonifications.

L'équilibre du budget de l'assainissement collectif est toujours difficile à maintenir car les recettes baissent du fait que les utilisateurs consomment de moins en moins d'eau potable, ce qui est vertueux par ailleurs. Les dépenses augmentent sans cesse car elles sont directement liées aux augmentations du coût de l'énergie, de l'inflation d'une part, et, d'autre part aux dépenses rendues indispensable du fait de la vétusté des équipements lorsque ceux-ci doivent être remplacés.

Pour plus de détails techniques, il est possible de consulter les RPQS (Rapport Prix Qualité Service) obligatoires depuis 1995 et disponibles sur le site internet communal.



TRAVAUX 2025 ET ENTRETIEN

Poteaux incendie

Nous avons été amenés à remplacer deux poteaux incendie qui avaient subi des dégradations, le premier au 79 Vieille Route de Noyers et le second route de Montargis, face à Mr Bricolage. Le coût de ces deux poteaux s'élève à 5 980 € TTC.

Chemin de Pisserot :

Nous avions pris l'engagement de procéder à la réfection du Chemin de Pisserot. Les travaux ont été effectués pour un montant total de 5 544 € TTC.

Plateau remorque :

Lors d'une visite de contrôle, le Service Prévention de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais nous a fait part de deux remarques sur du matériel acheté en 2019. Il s'agit de la tondeuse autoportée et du plateau-remorque qui servait à la transporter.

- La tondeuse n'était pas homologuée pour rouler sur route alors que les agents techniques se déplacent sur la route avec cette

autoportée pour aller tondre sur différents endroits de la commune, - son poids dépassait de 300 kg le poids maximum autorisé pour le plateau-remorque en question.

Nous avons donc été dans l'obligation d'acheter un nouveau plateau-remorque compatible avec notre tondeuse autoportée et un kit d'homologation pour rouler sur route de celle-ci.

L'ancien plateau-remorque a été repris par le fournisseur au même tarif que le nouveau. Le kit d'homologation a coûté à la commune 2 478 € TTC.

Cimetière :

Il ne restait plus que deux places au sein du columbarium du nouveau cimetière de Noyers et il s'est avéré nécessaire de créer des emplacements supplémentaires. Un nouveau bloc de huit cases a été installé pour un coût de 7080 € TTC.

Assainissement collectif :

Des pompes aux postes de relevage Allée des Églantines et Allée des Primevères ont été remplacées pour un montant de 5276 €.



Chemin de Pisserot après réfection

Entretien des fossés et busages :

Nous vous rappelons quelques points sur l'entretien des fossés et busages :

L'entretien des busages et de leurs abords (2 m en aval et amont) restent à la charge du propriétaire et consiste, au minimum deux fois par an (début printemps et début hiver), à ramasser les embâcles pouvant gêner les écoulements (feuilles mortes, branches d'arbres, détritus ...), et à curer et nettoyer les ouvrages de franchissement (buses et grilles) afin de ne pas créer de bouchons hydrauliques.

Tout propriétaire riverain d'un fossé se doit de procéder à son entretien régulier afin qu'il puisse permettre l'écoulement des eaux en évitant toutes nuisances à l'amont et à l'aval du fossé (art 640 et 641 du Code Civil). Les fossés, en collectant les eaux, alimentent les cours d'eau situés en aval. C'est pourquoi leur entretien doit

être réalisé dans un souci à la fois de réduction des risques pour les biens et les personnes et de préservation de la qualité des cours d'eau (articles L215 du Code de l'environnement).

Que faire dans un fossé qui est en limite de parcelle ?

L'entretien doit être assuré à part égale entre les 2 propriétaires riverains en fonction du nombre de mètres linéaires de mitoyenneté (art 666 et 667 du Code Civil).

De même selon l'article L215-2 du Code de l'environnement, le lit des cours d'eau non domaniaux appartient aux propriétaires riverains ; et « si les 2 rives appartiennent à des propriétaires différents, chacun d'eux à la propriété de la moitié du lit, suivant une ligne que l'on suppose tracée au milieu du cours d'eau, sauf titre ou prescription contraire ». Cette propriété a pour contrepartie l'obligation pour les propriétaires riverains d'en assurer l'entretien.

ENVIRONNEMENT - ENTRETIEN

Réglementation relative au brûlage en air libre, feux de plein air et certaines activités à risque.

LE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE DES DÉCHETS VERTS : C'EST INTERDIT !

ARRÊTEZ DE VOUS ENFLAMMER !!

Le brûlage des déchets verts à l'air libre, de par leur combustion peu performante, nuit à l'environnement et à la santé. Il est source d'importante émission de substances polluantes, dont des gaz et des particules. Ces dernières véhiculent des composés cancérigènes tels que les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), des dioxines et furanes, du benzène. Le brûlage est également à l'origine de troubles de voisinage et peut être la cause de propagation d'incendies.

Un nouvel arrêté (signé le 8 décembre 2022) réglemente le brûlage à l'air libre, les feux de plein air, et certaines activités à risque, aux fins de prévention de la pollution atmosphérique et des incendies dans le département du Loiret. Il abroge l'arrêté précédent datant de 2017.

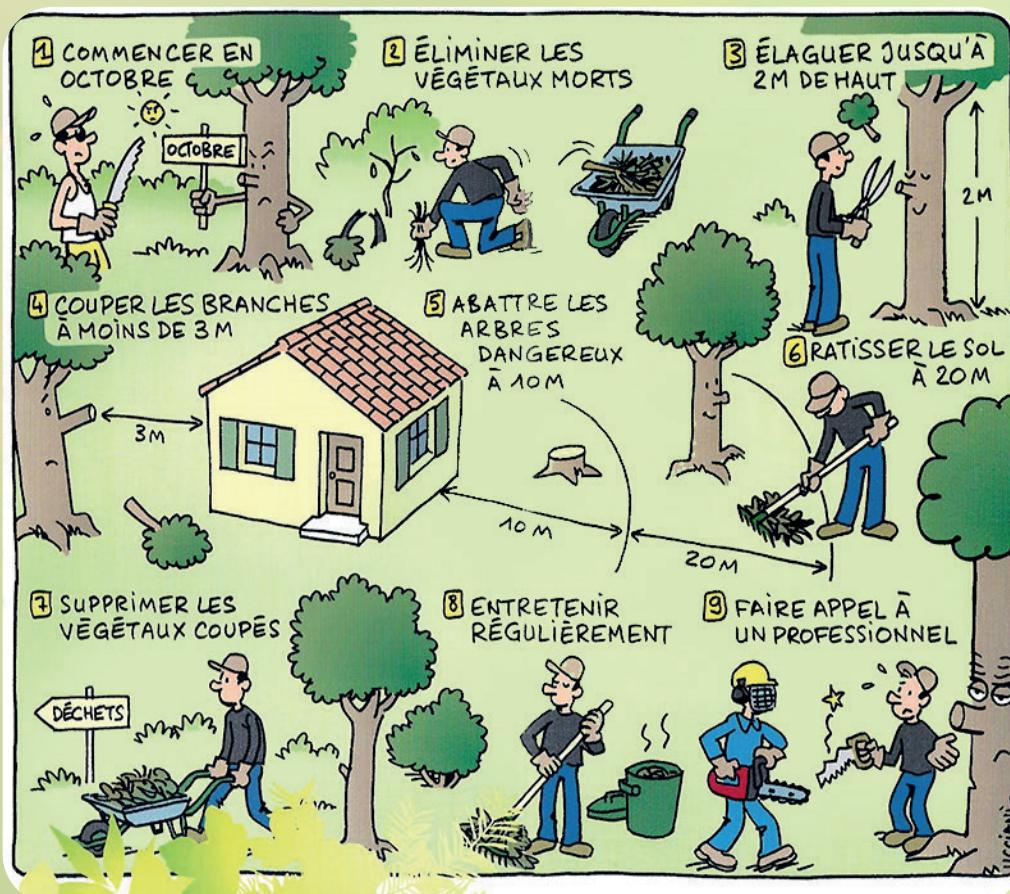
L'arrêté expose le cadre juridique applicable aux dérogations possibles de brûlage des végétaux, et cadre en particulier les pratiques agricoles et de gestion forestière en période de forte sécheresse.

Parmi les nouveautés, l'arrêté de 2022 introduit notamment les mesures suivantes :

- un rappel de la réglementation,
- un formulaire unique de demande de dérogation, un guichet unique...

N'attendez pas le printemps pour débroussailler

Il est essentiel pour prévenir les feux ! Le débroussaillage est une obligation légale qui permet de protéger la végétation d'un incendie, d'en limiter la propagation et de freiner son intensité. «La loi prévoit de débroussailler les accès pour arriver aux habitations sur 50 à 100 mètres selon les zones autour des maisons. Il faut le faire, car c'est traumatisant d'avoir un feu autour de chez soi. Les incendies peuvent aller très vite avec le vent. Le débroussaillage est le meilleur moyen de protéger la végétation d'un incendie, d'en limiter la propagation et de freiner son intensité. L'autorité administrative peut décider, si nécessaire, d'effectuer les travaux d'office aux frais du propriétaire défaillant. En cas d'incendie, la responsabilité d'un propriétaire peut être engagée s'il n'a pas respecté ses obligations de débroussaillage.





ENVIRONNEMENT NATURE

LES SENTIERS DE RANDONNÉES

La randonnée pédestre est un loisir accessible à tous. En effet rien n'est plus facile que d'enfiler une paire de chaussures et de partir sur les chemins.

Encore faut-il savoir quel chemin prendre.

Pour vous aider dans ce choix l'Office de Tourisme du Gâtinais Sud vous invite, en préalable à une petite randonnée informatique. Sur votre PC ou mobile, tapez :

www.tourisme-gatinais-sud.com.

La page d'accueil s'ouvre et cliquez sur découvrir, puis sur découvrir à pied. Reclic et en descendant la page vous trouvez trois cartes :

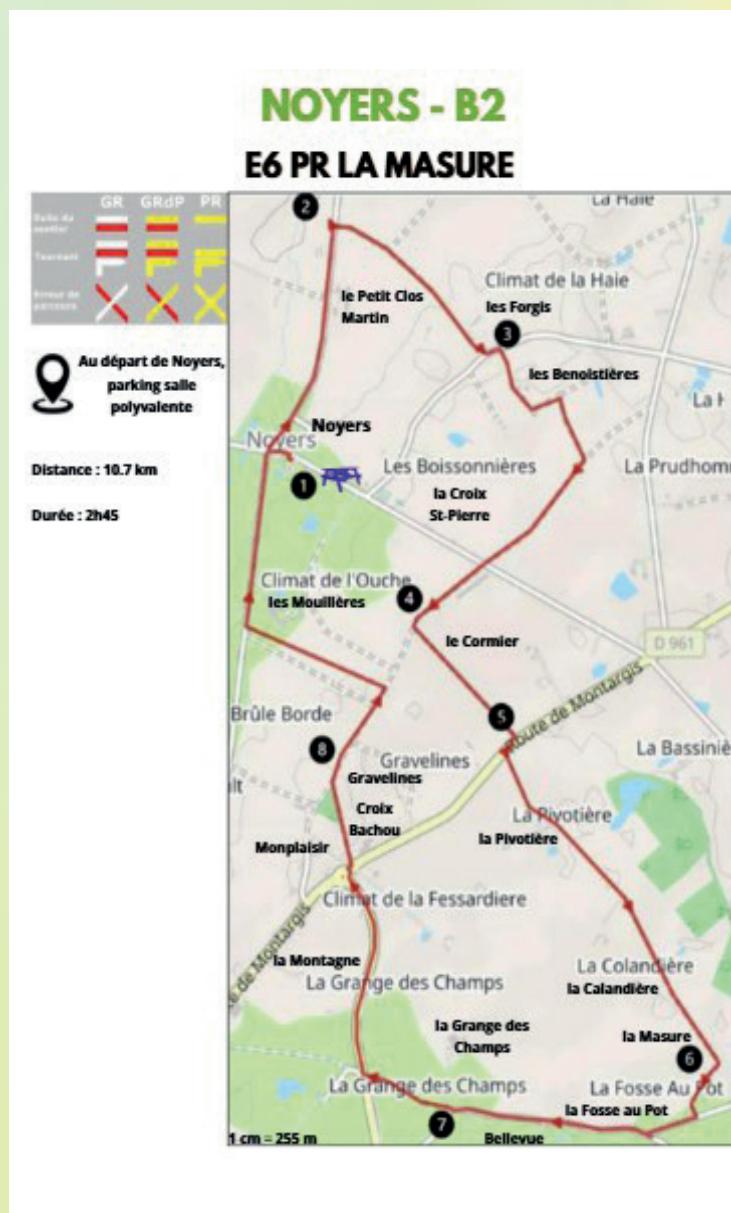
- Randonnées pédestres autour de Bellegarde
- Randonnées pédestres autour de Chatillon Coligny
- Randonnées pédestres autour de Lorris

En cliquant sur chaque carte c'est tout un dépliant qui défile où vous trouverez le plan et le descriptif de tous les sentiers de la région soit 67 chemins représentant un total de 755 km.

Sur la carte de Lorris à la page 22 vous trouverez le descriptif du sentier La Masure qui démarre du parking de la salle Raffard, se dirige vers l'église, la Mairie, prend le chemin calcaire en direction des Forgis, de la Benoistièrre, traverse la D961, va vers la Plivotière, arrive à la Masure, puis la Grange des champs avant de retraverser la D961 et de rejoindre le bourg.

Le tout fait 10km700 et le guide nous dit qu'il faut compter 2h45, mais rien ne vous interdit d'aller plus ou moins vite.

A noter que pour les amateurs de vélo, il est possible de trouver des circuits en cliquant sur découvrir à vélo !!



1 - Eglise Saint-Pierre Saint-Genou

Du parking de la salle polyvalente, se diriger vers l'église Saint-Pierre Saint Genou et passer devant en tournant à droite direction Chailly-en-Gâtinais. Suivre la VC 7, passer le hameau du Clos Martin et du Champs.

2 - Le Champs.

Prendre à droite le chemin en calcaire de la Rue en direction des Forgis. Arrivé à la VC 5 (goudronnée), tourner à gauche puis à droite au chemin des Benoistières.

3 - Les Benoistières

Prolonger après la ferme sur 100 m, chemin herbeux, puis tourner à gauche jusqu'au coin du bois. Prendre à droite, nouveau chemin herbeux sur 400 m environ jusqu'à un chemin de terre communal. Arrivé à ce chemin, prendre à droite jusqu'à la VC 4, traverser la route et longer le bâtiment avicole.

4 - Bâtiment avicole

A environ 1,5 km tourner à gauche en direction de la D961 (Lorris-Montargis). Prendre à droite sur environ 50 m.

5 - D 961

tourner à gauche sur le chemin de la Pivotière. Laisser la Colandière sur la droite et continuer tout droit. Arrivé près du lieu-dit la Masure tourner à droite.

6 - La Masure

Prendre ensuite à droite la route goudronnée direction Lorris jusqu'au chemin de la Grange des Champs.

7 - La Grange des Champs

Quitter la route goudronnée et prendre juste en face un chemin herbeux en direction de la ferme auberge. Tourner à droite pour longer la déviation. Au rond-point prendre le passage piéton pour traverser la D961, prendre à droite et aussitôt le chemin à gauche le long des serres.

8 - Gravelines

Arrivé vers un bois, prendre la direction droite du chemin, passer devant le chemin d'exploitation de Gravelines. À 300 m environ, tourner à gauche jusqu'à la D 738. Tourner à droite et suivre la route goudronnée pour rejoindre le bourg.

PETITS POTINS DU CLUB DE L'AMITIÉ



Bon an, mal an, le club de l'Amitié poursuit sa route. Avec réussite diront certains, avec déclin diront d'autres. En effet, nous constatons une certaine désaffection des activités offertes aux adhérents, notamment pour les après-midis de jeux du mardi.

Les activités de bouche, elles, se portent très bien. Nous voyons participer des personnes des communes des alentours, plus particulièrement de Villemandeure. Cela permet ponctuellement de regonfler les effectifs.

Toutefois, ne perdons pas de vue que l'humain vieillit, et de ce fait les effectifs ont tendance à baisser, mais soyez persuadés que l'amitié qui règne au sein du club sera un jour récompensée. Ce club est ouvert à TOUS, jeunes et moins jeunes. Les activités de 2025 se sont concentrées sur les activités habituelles : les jeux du mardi après-midi, les repas, les concours de belote et les réunions « commerciales ».

* 5 Repas ont été organisés : choucroute en février, repas de printemps en avril, moules frites en juin, repas d'automne en septembre et repas de Noël en décembre. Les effectifs tournent invariablement autour de 50 convives et pour rappel ces repas sont ouverts à tous et ont lieu les jeudis midi.

* 2 Concours de belote :
1 en mars, 96 participants et
1 en octobre, 62 participants.

* 2 Réunions commerciales organisées par la société Proconfort France au cours desquelles une exposition/vente propose des produits destinés à faciliter la vie à la maison, suivie d'un repas offert par la société organisatrice, d'un cadeau offert aux participants et parfois d'un don offert au club. Il est à noter que 2 activités envisagées n'ont pu avoir lieu faute de participants.

Ce bilan peut vous paraître sur le déclin, il n'en est rien. Le Club de l'Amitié se porte bien. Pour vous en convaincre venez assister à l'assemblée générale annuelle du 13 janvier 2026. Celle-ci est ouverte à tous et elle sera suivie de la traditionnelle galette des rois qui vous sera offerte. Ce sera l'occasion, si cela vous intéresse d'adhérer au club au tarif de 20€ pour l'année. Somme en partie redistribuée par une participation du club au prix des repas.

Si vous êtes intéressés par la vie de ce club, vous pouvez vous renseigner auprès de son président **Mr Guy MEZARD au 02 38 92 31 66 ou 06 32 51 62 60.**

À BIENTÔT

LA BOÎTE À LIVRES

Sans doute l'avez-vous remarqué mais sur la rue des Genièvres à la hauteur du tennis et du terrain de pétanque se trouve un réfrigérateur ! Peut-être avez-vous cru qu'il s'agissait d'une mesure prise par la Mairie de Noyers pour lutter contre le réchauffement climatique, il n'en est rien. C'est une boîte à livre !

Les plus attentifs auront noté qu'en plus des deux équipements sportifs cités plus haut, de chaque côté du réfrigérateur se trouvent deux tables solides, l'une pour le ping-pong, l'autre pour le pique-nique.

L'idée n'est donc pas de rafraîchir les livres mais d'offrir aux familles un espace d'activité pouvant plaire à tout le monde.

En ouvrant la porte du réfrigérateur (attention elle est un peu dure) vous constaterez que les glaçons ont disparu et qu'à la place on peut trouver des ouvrages pour tous les goûts. Des romans que vous emporterez chez vous ou des albums que petits et grands trouveront le temps de lire pendant que le reste de la famille ramassera les balles ou les boules.

Le réfrigérateur à livres ? C'est pour sourire et donner à cet endroit, ce sentiment de bonne humeur dont nous avons tant besoin.



- ◆ Evénements gourmands
- ◆ Traiteur
- ◆ Chef à domicile

06 45 33 37 06

lessaveurs.wix.com/de-christopher45



UNION NATIONALE DES COMBATTANTS (UNC)

L'Union nationale des combattants (UNC) a vocation à accueillir les anciens combattants mais aussi les veuves et orphelins de guerre.

L'UNC est à l'origine de toutes les grandes avancées obtenues en matière de législation combattante. Elle est déterminée à poursuivre son combat pour défendre les intérêts matériels et moraux du monde combattant, et pour transmettre aux jeunes générations la mémoire des anciens qui se sont battus pour la défense des valeurs qui ont fait la grandeur et la gloire de la France.



Le siège de l'UNC se trouve à Lorris (Président : Michel COUTENCEAU), mais Christian Bachellier, désigné pour en être le représentant pour la Commune de Noyers, est dépositaire du drapeau qu'il porte à chaque commémoration (armistices de 1918 et 1945 et appel du 18 Juin). Le produit de la vente des bleuets, organisée par la municipalité de Noyers, est reversé intégralement aux Bleuets de France.

C'est avec plaisir que la collectivité de Noyers a mis à disposition de l'Union Nationale des Anciens Combattants, la salle polyvalente Florimond Raffard, pour la tenue de son Assemblée Générale ainsi que pour le repas du 8 mai organisés par l'UNC.

AFAAM

(Association des Familles et Amis des Anciens du Maquis de Lorris)

Dimanche 14 septembre 2025, au Carrefour de la Résistance de Lorris, une cérémonie mémorable s'est tenue en hommage à Robert Turpin, l'un des derniers maquisards du Maquis de Lorris. Entouré des élus, des autorités militaires, des associations patriotiques et d'un public nombreux, il a reçu des mains de la Préfète de la région Centre-Val de Loire et Loiret, les insignes de Chevalier de la Légion d'honneur. Cette distinction, décernée par décret présidentiel, vient saluer son courage et son engagement au service de la liberté. A quelques semaines de son 103ème anniversaire, Robert Turpin a été longuement applaudi par l'assistance, symbole vivant de la mémoire résistante.

Monique Masson-Goy a reçu la médaille d'honneur du département



Robert Turpin décoré
de la Légion d'honneur

Association Patrimoine Noyers (APN)



ASSOCIATION POUR LE PATRIMOINE DE NOYERS

Lors de sa dernière Assemblée Générale extraordinaire qui s'est tenue le 3 septembre dernier, les adhérents ont décidé de dissoudre l'association. Dès les derniers travaux de restauration de l'église terminés, la Préfecture en a été informée et la dissolution a été prononcée officiellement le 16 décembre 2025. Crée en mars 2015, APN a réalisé bon nombre de travaux de restauration dans l'église de Noyers pour un montant de près de 26 000 €. 20 nouveaux bancs ont été fabriqués à l'identique et la chaire, la tribune, le confessionnal, la petite porte, ont été restaurés. L'assainissement et la sécurité de l'édifice ont été améliorés. Récemment six nouveaux vitraux ont été installés dans la nef en remplacement des anciens qui étaient cassés. Quelques travaux ont aussi été effectués pour apporter une amélioration des accès. Les financements de ces travaux ont été obtenus auprès de la commune pour 17%, de l'État pour 12%, par des fonds privés pour 19%, et pour 52% par l'association elle-même. Les fonds de l'association proviennent des adhérents pour environ 10 000 € et des recettes des différentes organisations de manifestations pour environ 3500 €.

Durant ses 10 années d'existence, l'APN a organisé des concerts, des fêtes de la musique, des expositions et bon nombre de portes ouvertes.

Ses recherches sur le patrimoine de la commune ont permis de collecter plus de 1000 pages de documents qui seront remis à la mairie. Par ailleurs l'ensemble des biens de l'association (matériel et solde financier) sera remis à la commune, dès la dissolution effectuée. Finalement ce seront près de 2500 € qui seront disponibles par la commune pour de futures interventions qui s'avéreraient nécessaires sur l'église.



La Noiseraie – Comité des fêtes

Après six mois de mise en sommeil par manque de bénévoles, nous voilà repartis sur le second semestre 2025, avec notre randonnée en septembre, notre soirée texane. Le « vide ta chambre » a dû être annulé par manque d'inscriptions.

Il est constaté cette année une baisse de participation aux activités. Nous contribuons également au Noël des enfants en leur offrant le goûter. Le programme 2026 a été établi en espérant vous voir nombreux.

Let's Dance

Depuis 2021 l'Association LET'S DANCE, vous accueille dans la bonne humeur et le partage. Le but est d'apprendre des chorégraphies sur des musiques modernes. Il n'y a pas de limite d'âge pour venir nous rejoindre, pour danser la New Line. Chaque année, qui commence en Septembre et fini en Juin, est ponctuée par une sortie et un repas, le tout offert aux membres de l'association.

Le cabaret "Le Diamant Bleu", nous a ouvert ses portes pour la sortie de 2023/2024. Nous proposons des démonstrations, quelle qu'en soit l'occasion. Une démo a été initiée à la MAS à Lorris pour les fêtes de Noël.

A vrai dire, le coup d'arrêt des travaux a été dû à une interruption trop prolongée de nos activités pendant 3 ans, en raison de la pandémie de Covid. Les projets de restaurations de tableaux, en particulier le chemin de croix, qui ont dû être suspendus, se sont avérés impossible à réaliser, du fait, d'une part à l'augmentation exponentielle des coûts et, d'autre part à la surcharge des seules entreprises en capacité de réaliser de tels travaux. De plus, le Ministère de la Culture exigeait que le dossier soit pris en charge par la Mairie, ce qui aurait conduit les élus actuels à s'engager dans un projet en fin de mandat sans avoir la maîtrise du financement ni du planning.

Les tableaux de Saint Pierre et de la Crucifixion du Christ, le Chemin de Croix et les deux cloches sont désormais protégés (dispositions prises par l'État à l'égard des objets qui présentent du point de vue de l'histoire un intérêt suffisant). La Direction des Conservations des Monuments Historiques et des Antiquités du Loiret lors d'une rencontre que nous avions organisée avant que la fabrication des bancs ne commence, nous avait en effet proposé d'entreprendre cette démarche.

Nous espérons que dans les années à venir, une autre équipe de bénévoles s'investira pour prendre le relais afin de ne pas abandonner notre patrimoine.

Il me reste à remercier les membres du bureau de l'APN : Mme Claudine Dreyer, M. Jacques Baby et M. Jean-Claude Baby, tous les bénévoles et les donateurs. Je salue leur courage, leur disponibilité, leur enthousiasme. C'est une équipe qui est restée soudée pendant toute la vie de l'Association. C'est avec tristesse que la décision de mettre fin aux activités de l'APN a été prise.

Richard Marceaux

Vous souhaitez participer à la vie de votre commune, vous avez des disponibilités, vous êtes motivés et plein d'idées, alors rejoignez-nous et intégrez l'équipe de La Noiseraie, Comité des Fêtes de Noyers, tous les nouveaux bénévoles seront les bienvenus.

Pour tous renseignements, vous pouvez nous contacter :

Marc Pelletier au 06 23 27 44 01

Toute l'équipe du Comité des Fêtes « La Noiseraie » se joint à moi pour vous souhaiter une bonne année 2026.

Le Président : Marc PELLETIER



Les cours se produisent tous les mercredis soir à la salle des fêtes Florimond Raffard à Noyers.

19h30/20h15 pour les débutants et 20h15/21h pour les plus aguerris.

Nous vous souhaitons de très joyeuses fêtes de fin d'année.

La Présidente et animatrice : Dominique Delouche

FÊTES ET MANIFESTATIONS 2025

Repas des aînés



Carnaval

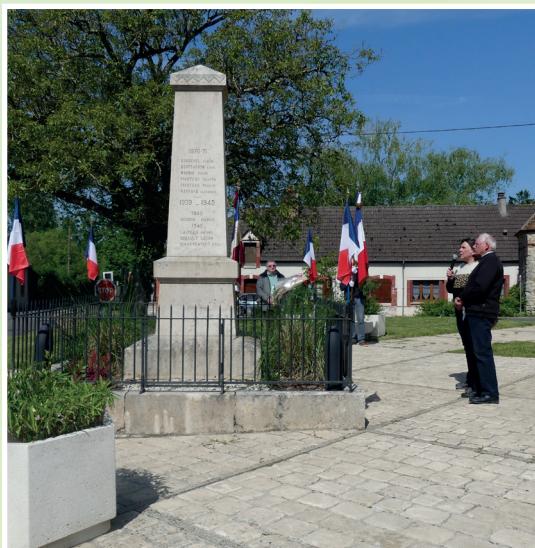


FÊTES ET MANIFESTATIONS 2025

Commémorations



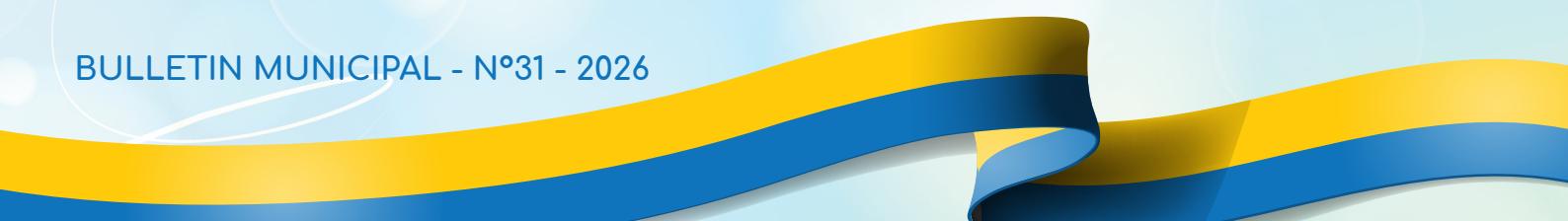
Des écoliers se sont souvent joints à nous. Maëlle Gervais toujours volontaire pour le dépôt de la gerbe et Noé Stéphan pour lire les textes sélectionnés par les enseignants.



Noël des enfants

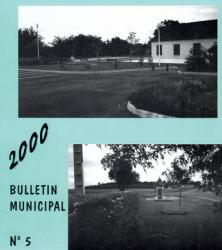


La Noiseraie était présente lors du Noël des enfants et a offert un goûter aux participants.



Il y a 25 ans...

Noyers



Bulletin n° 5 de 2000
 A l'aube du 3ème millénaire, Noyers fait le constat de profonds changements démographiques, que ce soit la baisse du nombre d'agriculteurs réduits à une vingtaine d'actifs pour 150 dans les années 1930/40 et une très nette augmentation de la population à partir de 1968 se justifiant par le désir des gens de quitter la ville. Le quartier de la Borde se prépare à lancer ses premiers travaux d'assainissement et le centre Bourg réalisait son parking avec des espaces verts entre la salle communale et les logements locatifs. Du côté du SICTOM le tri sélectif se met en place et l'usine d'incinération d'Arrabloy qui vient d'être mise en route donne entière satisfaction, mais la commune est amenée à prendre en charge une partie des coûts consécutifs.

Après l'enquête publique, le préfet a ordonné le remembrement sur la commune et l'ouverture des travaux topographiques.

La communauté de communes des 13 communes du canton a entrepris la construction d'un nouveau Bassin d'Apprentissage Fixe pour la natation à Lorris.



Démographie Noyers 1803 - 1999



1803 1814 1819 1828 1831 1836 1845 1851 1856 1861 1866 1872 1876 1881 1886 1891 1896 1901 1906 1911 1921 1926 1931 1936 1954 1962 1968 1975 1982 1990 1999

as AUTOSÉCURITÉ
 CONTROLE TECHNIQUE

SAS LORRIS CT
 104 RUE DU SEQUOIA
 45260 LORRIS
0238941111
www.autosecurite.com

Entreprise indépendante affiliée au réseau Auto Sécurité.


Jérôme MORLET
 Conseiller en immobilier


 06 32 21 24 54
jerome.morlet@iadfrance.fr

Suivez-moi 
iadfrance.fr

El JEROME MORLET, mandataire indépendant en immobilier - Agent commercial de la SAS iAD France immatriculé au RSAC de Melun sous le numéro 509721197 (sans détention de fonds), titulaire de la carte de démarchage immobilier pour le compte de la société iAD France SAS.

CARROSSERIE
du Limetin

ZA du limetin
 73 rue des érables
 45260 Lorris
DEPANNAGE 24h/24
REMORQUAGE 7J/7
carrosserie.limetin@gmail.com
02 38 92 42 73  


COUVERTURE
ZINGUERIE
Traditoit
 06.88.12.30.44 - traditoit45@gmail.com
 45260 Lorris

Dates à retenir en 2026 (sous réserve)

COMMUNE

Samedi 10 Janvier	Vœux du maire
Samedi 7 Février	Carnaval
Dimanche 22 Février	Repas des aînés
Dimanche 5 Avril	Chasse aux œufs
Vendredi 8 Mai	Commémoration
Mardi 14 Juillet	Fête Nationale
Mercredi 11 Novembre	Commémoration

(La date du Noël des enfants sera décidée ultérieurement)

LA NOISERAIE

Vendredi 9 Janvier	Assemblée Générale
Dimanche 12 Avril	Vide Grenier et Foire aux plantes
Dimanche 7 Juin	Concours de pétanque
Dimanche 13 Septembre	Randonnée pédestre
Samedi 24 Octobre	Soirée dansante avec repas
Dimanche 22 Novembre	Vide ta chambre
Vendredi 8 janvier 2027	Assemblée Générale

CLUB DE L'AMITIÉ

Mardi 13 Janvier	Assemblée Générale
Jeudi 5 Mars	Choucroute
Vendredi 27 Mars	Concours de Belote
Jeudi 7 Mai	Repas de printemps
Jeudi 24 Septembre	Repas d'automne
Vendredi 9 Octobre	Concours de belote
Jeudi 17 Décembre	Repas de Noël
Mardi 12 Janvier 2027	Assemblée Générale

UNC

Vendredi 16 Janvier	Assemblée Générale
Jeudi 30 Avril	Repas à Lorris
Vendredi 8 Mai	Repas à Noyers

REMERCIEMENTS

La Municipalité remercie
les commerçants
qui ont contribué au financement
de ce bulletin.

Merci



**SAS Société Nouvelle
MATHIEU FROT**
Entreprise Paysagiste

Contrat d'entretien, taille, élagage, entretien à la demande
Création : clôtures, portails, portillons
Terrassement, dallage, engazonnement, plantations
Arrosage automatique, maçonnerie paysagère...

15 Rue des Erables, ZI du Limetin - 45260 LORRIS
Tel : 02 38 85 03 18
nouvellemathieufr45@gmail.com

Peinture, décoration, revêtement, façade, vitrerie, ravalement...



**PEINTURE ET DECORATION
DEGRIGNY**

02.38.88.16.82
contact@degrigny-peinture.fr

133 Rue de Champigny - 45140 INGRÉ
17 Fbg de Montargis - 45260 LORRIS



STÉPHANIE POMMIER
OPTICIENNE DIPLOMÉE

LORRIS OPTIQUE
12 PLACE DU MARTROI - 45260 LORRIS

02 38 92 44 50
lorris.optique@orange.fr - www.visual.fr



Katia et Emmanuel ROBLAIN
Agents généraux

13 place du Martroi
45260 Lorris

lorris@thelem-assurances.fr
N° orias : 07006507 - 07006509

02 38 92 36 52



**Les IMPRESSIONS
réunies**

13 RUE
ÉMILE LECONTE
45140 INGRÉ

LA FRENCH
FAB

ECO Imprimante
Écologique et économique

///

**I'IMPRESSION
SUR TOUS SUPPORTS**

02 38 90 20 77
contact@impressions-reunies.fr